

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N°19/2023

Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/heure dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée du préavis susmentionné est composée de :

- M. Deschamps Laurent, 1^{er} membre et rapporteur
- M. Mercuri Salvatore, membre
- M. Hofstetter David, membre
- Mme Schoenholzer Caroline, membre
- M. Guggenbuhl Hanspeter, membre

La commission s'est réunie le lundi 9 octobre 2023 à 20h30 à la salle des commissions de la maison de commune en présence de Mme Liliane Annen municipale et de M. Etienne Fleury syndic, ainsi que les membres de la commission des finances.

Notre commission a ensuite débattu des informations reçues.

Le préavis a ensuite été finalisé par échanges de courriels.

INTRODUCTION ET TRAVAUX ENVISAGÉS

Suite à une introduction détaillée du projet cité en titre, les membres de la Municipalité présents ont répondu à toutes les questions et ont fourni toutes les explications techniques désirées.

La demande de crédit concerne :

- Le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés sous le chemin de Derrière-la-Ville.
- Les aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville.
- Les aménagements de différentes zones 20/30 sur le chemin de la Plantaz, chemin de Derrière-la-Ville ainsi que la route de Morrens.

La Commission a ensuite délibéré et est parvenue aux constatations suivantes :

- Ces travaux sont nécessaires vu la vétusté des diverses canalisations ainsi que le sous-dimensionnement de ces dernières.

- Les pentes minimums des collecteurs EU & EC ont été respectées.
- La mise en conformité de certains branchements sera ainsi corrigée.
- Le remplacement de la canalisation d'eau potable sera également effectué et financé par eau@lausanne.
- La réorganisation des différentes zones 20/30 km/h sera harmonisée en prenant en considération la proximité des collèges ainsi que des divers bâtiments locatifs avoisinants, tout en établissant une délimitation claire entre les espaces piétons et les voies pour les véhicules.
- La zone de dépose rapide est essentielle dans cette nouvelle zone.
- L'éclairage public sera également adapté aux différents aménagements par une technologie LED.
- La suppression de 5 places de stationnement.
- Les autorisations ont toutes été soumises et aucun recours n'a été déposé.
- Le chantier durera une année et doit commencer au début de 2024.

Par ailleurs, lors de nos différents échanges, la commission pense qu'il pourrait être judicieux d'étudier la possibilité de créer un modérateur de trafic en utilisant des places de parc blanches latérales alternées sur le chemin de Champ-Pamont, à l'image de ce qui a été fait sur la route de Lausanne en face de l'ancienne gendarmerie.

La commission aurait également souhaité qu'une étude d'urbanisme préliminaire soit réalisée afin d'améliorer l'aménagement de l'intersection entre le Chemin de Derrière-la-Ville, de la Route de Morrens et des chemins de Champ-Pamont, étant donné les travaux de gros œuvre entrepris dans cette zone, en vue de supprimer la cuvette existante.

De plus, l'étude d'urbanisme aurait également offert l'opportunité d'améliorer la zone de rencontre (limitée à 20 km/h). Cela aurait permis d'établir une synergie entre cette zone, le collège situé en arrière de la ville, ainsi que les habitations environnantes.

Il est également important de souligner que l'extension de la zone 30 depuis la route de Morrens complétera la transformation de la route d'Yverdon en zone 30, sous réserve de l'approbation du DGMR¹.

COÛTS DES TRAVAUX (résumé)

Remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées	CHF	800'000.-
Aménagements routiers au Chemin de Derrière-la-Ville	CHF	1'000'000.-
Zones 20/30	CHF	100'000.-
Montant Total HT (TVA en sus²)	CHF	1'900'000.-

¹ Direction Générale de la Mobilité et des Routes

² Travaux relatifs à l'épuration non soumis à la TVA

CONCLUSION

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter le préavis 19/2023, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.- (TVA en sus) destiné au remplacement des collecteurs EC + EU ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/h dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont.
- D'amortir la part des investissements des collecteurs par prélèvement au fonds affecté (5.a.).
- D'amortir le solde en 30 ans dès 2024 (5.b. et 5.c.).
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger les commissions de leur mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 10 octobre 2023

La Commission :

M. Deschamps Laurent, 1^{er} membre et rapporteur



M. Mercuri Salvatore, membre

M. Hofstetter David, membre

Mme Schoenholzer Caroline, membre

M. Guggenbuhl Hanspeter, membre